

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO (AAFU)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vingt-quatrième session ordinaire

Mardi 24 mai 2016 à 14h30

Salle XII (Fontenoy)

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Élection du Bureau de l'Assemblée générale
3. Allocution de la Directrice générale
4. Élection des Scrutateurs
5. Adoption de l'ordre du jour (doc. 24A/1)
6. Approbation du compte-rendu de la vingt-deuxième session ordinaire (doc. 24A/2)
7. Élection de quatre membres du Comité exécutif : Présentation des candidats (doc. 24A/3)
8. Rapport annuel du Comité exécutif :
 - Présentation du rapport annuel (doc.24A/4)
 - Discussion générale
 - Approbation du rapport
9. Rapport du Trésorier pour 2015 (doc.24A/5a) et rapport des Commissaires aux comptes (doc. 24A/5b). Quitus
10. Budget prévisionnel pour 2017 (doc.24A/6)
11. Proposition d'amendements aux Statuts (doc.24A/7)
12. Élection de deux Commissaires aux comptes
13. Résultat de l'élection des membres du Comité exécutif
14. Questions diverses
15. Clôture de la session

Immédiatement après la session, vin d'honneur à 17h.30

✂

Assemblée générale de l'AAFU – 24 mai 2016 – PROCURATION

Je, soussigné(e),
(lettres majuscules)

donne procuration à

M./Mme,

également membre ou membre associé(e) de l'AAFU pour me représenter à l'Assemblée générale de ladite association le 24 mai 2016, participer à toutes discussions et émettre tout vote.

Date :

Signature :

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AAFU

Rapport provisoire
Vingt-troisième session ordinaire
21 mai 2015

President : Wolfgang Wollmann
Vice-Président : Janine Coudert
Rapporteur : Yolaine Nouguier
Scrutatrices : Marie-Claude Daniaud, Juliette Samalens
Agnès Van den Herreweghe

1. Ouverture de la session

Georges Kutukdjian, Président de l'AAFU, ouvre la session à 14h45.

2. Election du Bureau de l'Assemblée générale

Sont élus : Wolfgang Vollmann, Président, Janine Coudert, Vice-Présidente, Yolaine Nouguier, Rapporteur.

3. Message de la Directrice générale présenté par Mme Anna Luisa Thompson-Florès, ADG/BPS

Monsieur Kutukdjian, Président de l'Association des anciens Fonctionnaires de l'UNESCO, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Au nom de la Directrice générale, qui participe actuellement au Forum mondial de l'éducation à Inchéon, en République de Corée, je suis heureuse de vous souhaiter la bienvenue à l'UNESCO. C'est un plaisir de vous retrouver pour cette assemblée annuelle des Anciens Fonctionnaires de l'UNESCO, et de partager avec vous les informations qui sont de notre intérêt commun.

L'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO contribue au rayonnement des idéaux des Nations Unies et de l'UNESCO. Elle favorise la connaissance des objectifs de l'Organisation. Elle relaie auprès du grand public les réalisations du programme. Elle est, à mes yeux, un élément essentiel de notre rayonnement, de notre capacité à nous réinventer, à nous projeter dans le futur. Cela est d'autant plus important en cette période de réforme, qui nous concerne tous, et qui concerne aussi l'Association des anciens fonctionnaires.

Il est plus important que jamais de parler d'une même voix, de mutualiser les efforts et de renforcer les stratégies, dans l'intérêt du personnel qui est aussi celui de l'UNESCO. A cet égard, je note un bel « alignement des planètes », puisque l'AAFU va présenter au Conseil des Chefs de Secrétariat – dont la dernière session s'est tenue à l'UNESCO – une étude d'ensemble sur l'assurance-maladie après le départ à la retraite, tandis que la Directrice générale va assurer la présidence du Comité de Haut Niveau sur la gestion.

Mesdames et Messieurs,*

Permettez-moi de me référer plus spécialement à la question de la Caisse d'Assurance-maladie qui, je le sais revêt une importance particulière pour les membres de l'AAFU. Il y a eu des nouvelles positives et des nouvelles négatives. De même que le reste de l'UNESCO, HRM a pris sa juste part des 20 à 30 % de réductions de postes depuis 2012. L'unité CAM/Pensions n'a pas fait exception : deux postes ont été abolis et l'absence du chef de section et de deux membres, pour raisons personnelles, a été une gageure pour son expertise et sa capacité de production au cours des quelques dernières années. De plus, HRM a dû s'attaquer au problème inattendu avec les hôpitaux parisiens où les membres de la CAM rencontrent toujours des difficultés à faire accepter la prise en charge. HRM a mis en place une procédure permettant d'intervenir au cas par cas dans les problèmes hospitaliers aussitôt qu'il en est informé, agissant en qualité d'intermédiaire entre le participant, l'hôpital et Vanbreda/CIGNA afin que le participant soit traité immédiatement. Du reste, la priorité générale d'assurer que les actifs et les retraités soient remboursés en temps et heure a été respectée. Inévitablement, d'autres priorités ont rencontré des difficultés. En dépit de ces problèmes, la CAM continue à fonctionner et à remplir ses objectifs. J'ai le plaisir de signaler qu'à fin 2014, les réserves financières de la CAM ont atteint environ 13 mois de dépenses ordinaires, une augmentation de deux mois au cours des deux derniers mois et environ le double du montant des quelque dernières années. Ainsi, le Fonds est financièrement solide et évolue dans la bonne direction. Deux de nos collègues, MM. Colin Bell et Immo Welter sont avec nous aujourd'hui et à votre disposition pour plus d'éclaircissements et de détails sur les sujets que j'ai évoqués brièvement et toute autre question que vous pourriez poser. Merci pour votre attention (*traduit de l'anglais*).

4. Election des scrutateurs

Sont élues : Marie-Claude Daniaud, Juliette Samalens, Agnès Van den Herreweghe.

5. Adoption de l'ordre du jour (Doc. 23A/1)

L'ordre du jour provisoire est adopté, à l'exception du Point 13 (Tirage de la loterie) qui est retiré.

6. Approbation du rapport provisoire de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale (Doc. 23A/2).

Le rapport est adopté.

7. Election de quatre membres du Comité exécutif : présentation des candidats

Georges Kutukdjian précise que Françoise Béchet et Denise Lipinski ne se représentent pas ; par ailleurs, Amar Younsi, retenu en Algérie pour obligations familiales, a donné sa démission mais après la date limite de dépôt des candidatures ; quatre candidats seulement s'étant présentés (pour cinq postes), la composition du nouveau Comité exécutif sera limitée à 11 membres cette année. Sur proposition de Georges Kutukdjian, l'Assemblée générale adresse des félicitations unanimes à Denise Lipinski pour son dévouement sans faille. Patrick Gallaud et Françoise Rivière se présentent brièvement, Neda Ferrier et Dina Zeidan s'étant fait excuser.

8. Rapport annuel du Comité exécutif (Doc. 24A/4)

Présentation : Georges Kutukdjian préfère se focaliser sur l'avenir plutôt que revenir sur le document ; il espère que le Comité exécutif aura des échanges francs, l'année prochaine devant être cruciale en raison des décisions que pourrait prendre l'Assemblée générale de l'ONU en matière d'actualisation du système des pensions et du Système de santé post-retraite (ASHIL en anglais) ; par ailleurs, à la Section III du rapport provisoire (questions financières), il convient de remplacer le nom de Jeane Gourribon par celui de Yolaine Nouguier comme Commissaire aux comptes pour l'année 2013.

Pensions et fiscalité : Josiane Taillefer indique que les pensions minimales (qui stagnent depuis 15 ans) et les petites pensions devraient être augmentées de 10 % à l'horizon 2016, tandis qu'est étudié un système de revalorisation automatique ; le Fonds de secours de la Caisse des pensions qui n'est toujours pas utilisé pleinement en raison de critères réducteurs, a été augmenté pour couvrir, non seulement les demandes individuelles, mais également les besoins des collègues retraités victimes de catastrophes naturelles ; le passage à 65 ans de l'âge du départ à la retraite a fait l'objet de beaucoup de discussions : il deviendrait possible à ceux qui doivent partir à 62 ans de rester en service jusqu'à 65 ans s'ils le souhaitent, sans porter atteinte à leurs droits acquis.

Activités culturelles et loisirs : Josette Erfan précise que les sorties et visites ont été moins fréquentes cette année en raison de l'augmentation des prix ; la Com-

mission a décidé de se mutualiser avec une autre association en vue d'obtenir de meilleures conditions. Le voyage en Grèce a dû être annulé, faute de participants ; la Commission se demande si un séjour ne serait pas préférable à un circuit, les suggestions seront les bienvenues ; enfin, la loterie a dû être supprimée, le prix principal, à savoir le voyage gagné l'an dernier, restant à honorer et la préparation du déménagement ayant pris beaucoup du temps de la Commission.

Discussion générale. Celle-ci est reportée au point 14.

Approbation. Le rapport est adopté à l'unanimité.

9. Rapport de la trésorière pour 2014 (doc. 23A/5a) et rapport des Commissaires aux comptes (doc.23A/5b). Quitus

Le rapport de Christine Bruyère présente un solde positif, grâce à de très importantes contributions volontaires, notamment pour le livre sur Federico Mayor ; cette heureuse conjoncture permet de ne pas augmenter les cotisations. Le contrat de la Secrétaire a été révisé en vue de permettre l'indexation automatique de son salaire sur le SMIC ; à la question de savoir si Agnès ne pourrait pas prétendre à une augmentation annuelle du type échelon pour récompenser son expérience, la Trésorière répond qu'un tel avantage n'existe pas dans le système français ; Georges Kutukdjian remarque qu'Agnès a considérablement élargi son champ de compétences, ayant même suivi plusieurs cours de formation au système informatique ; il estime que le Comité exécutif devra se pencher sur cette question. Un intervenant ayant demandé s'il faut continuer de payer l'abonnement à *Lien*, il est répondu que cet abonnement est désormais intégré dans la cotisation annuelle, l'ancien système s'étant révélé trop compliqué. Pour finir, la Trésorière remercie chaleureusement les Commissaires aux comptes qui ont rempli leurs tâches en pleine préparation du déménagement. L'assemblée donne quitus aux Commissaires aux comptes.

10. Projet de budget pour 2016 (doc.23A/6)

Ce projet a été calqué sur celui de 2014 ; la Trésorière espère que les membres continueront à être aussi généreux que l'an dernier. Le projet est approuvé.

11. Election de deux Commissaires aux comptes

Jeane Gourribon et Rosa Primois sont réélues à l'unanimité.

12. Résultat de l'élection des membres du Comité exécutif

Les quatre candidats sont réélus.

13. Tirage de la loterie : point supprimé.

14. Thème spécial : l'AAFU et vous

Georges Kutukdjian explique que le choix de ce thème a fait l'unanimité : le Comité exécutif souhaite savoir ce que les membres attendent de l'Association, si son action correspond à leurs demandes. Ce ne sont pas les idées qui manquent mais l'aide des bénévoles qui se font de plus en plus rares. Le Comité voudrait donc adapter son action, faire peut-être plus ici et moins là.

Un intervenant souhaite attirer l'attention sur la situation **des retraités résidant hors-Siège**, souvent isolés qui pourraient profiter de l'expérience de collègues résidant dans la région. Il s'est lui-même occupé de collègues à La Havane, au Mexique et au Guatemala et souhaiterait que l'AAFU puisse s'attacher à coordonner ce genre d'actions.

Un débat animé s'ouvre sur la question du **Fonds de pensions** : des rumeurs ont circulé quant à une tentative de prise d'indépendance de l'Administrateur du Fonds par rapport au Secrétaire général de l'ONU ainsi que de possibles fraudes de sa part. Il y a même eu une pétition disant au SEC/GEN que le fonctionnement de la Caisse était inacceptable et que le *Mémorandum d'entente (Memorandum of understanding ou MoU)* en préparation donne au Secrétaire exécutif (CEO) des pouvoirs énormes, y compris dans les investissements. Georges Kutukdjian répond que, dès que ce mouvement s'est dessiné, le Comex a pris langue avec Vienne, New York, etc. et écrit à la Présidente de la FAAFI qui se trouvait sur place, ainsi qu'à l'ancien secrétaire général adjoint chargé des investissements, M. Sachs, qui a rejoint la Fédération maintenant qu'il est retraité. Le 16 avril, une assemblée générale des actifs, a été suscitée à New York par les représentants élus du personnel. Le nouveau MoU est encore en discussion : venant à expiration, il fallait le renouveler et profiter de l'occasion pour en modifier certains éléments à cause de l'introduction des normes comptables IPSAS. Il n'y a pas assez de responsabilités déléguées au CEO, notamment en matière de recrutement de spécialistes des nouvelles normes. Il est important de trouver un accord entre le CEO, le SEC/GEN et LA/ONU. En ce qui concerne les prétendues malversations, une enquête interne est en cours dont on espère les conclusions fin mai. Nous aurons une idée plus précise quand le projet de MoU sera présenté aux représentants du personnel et que la FAAFI se réunira, en juillet. De toute façon, il n'a jamais été question que les investissements passent entre les mains du CEO, car la Caisse doit rester bicéphale. Josiane Taillefer précise qu'à aucun moment, le personnel de la Caisse ne s'est plaint. L'addendum prévoit la création d'un certain nombre de postes et la possibilité pour le CEO de recruter du personnel en fonction des besoins nouveaux.

D'après un intervenant, la question est de savoir si le Fonds perd ou non de l'argent. Actuellement, les

cotisations des actifs suffisent pour payer les pensions dont le service est assuré jusqu'au décès du dernier ayant-droit du dernier participant. La norme minimale impérative est que le rendement ne soit jamais inférieur à 3,5 % ; les calculs sont effectués selon des critères affûtés tels que les tables de mortalité et la durée de vie ; c'est aussi pourquoi l'âge de la retraite a été repoussé à 65 ans.

Un autre intervenant insiste sur le fait que les avoirs doivent être gérés avec prudence ; si des normes nécessitent une compétence particulière, cela ne pose aucun problème de déléguer le recrutement au CEO. Georges Kutukdjian assure que la Caisse est gérée 'en bon père de famille' ; elle a accru ses avoirs de façon spectaculaire, ce qui prouve que les investissements sont réalisés de manière mesurée. Toujours dans le domaine des pensions, M. Immo Welter attire l'attention sur la lettre du CEO du 29 avril 2015 concernant la mise en place d'un nouveau système intégré d'administration des pensions (SIAP). Pour accéder facilement aux nouveaux services en ligne, HRM/Pensions est prêt à organiser quelques séances de formation pour ceux que cela pourrait intéresser.

Caisse d'assurance maladie : L'autre question qui a fait débat est celle de **la prise en charge de CIGNA** qui est désormais refusée par les hôpitaux de l'Assistance publique à Paris. Un intervenant explique qu'ayant été victime d'un AVC et amené en urgence par les pompiers à Lariboisière cet hôpital l'a envoyé dans le privé et ultérieurement refusé de le réadmettre pour des soins postopératoires. Dès le signalement du premier incident, Georges Kutukdjian est allé, en compagnie de deux membres du Comité exécutif, voir le DRH p.i. M. Barclay (qui sera remplacé le 1^{er} juillet par Mme Miranda). M. Barclay a convoqué ses collaborateurs et est immédiatement intervenu auprès de CIGNA afin que l'AP/HP fasse une distinction entre l'UNESCO et les autres. Il semblerait que CIGNA-Vanbreda était redevable de plusieurs millions d'euros aux hôpitaux de Paris. Autrefois, ces établissements passaient ces montants sous pertes et profits mais une inspection de la Cour des comptes leur a fait obligation de transmettre ces créances à Bercy afin qu'elles soient récupérées par le Service des impôts. Depuis quelques mois, c'est donc le Trésor Public qui gère cette comptabilité et n'admet pas les prises en charge par des organismes sis en territoire étranger.

Une autre intervenante fait remarquer que l'offre de CIGNA d'envoyer un chèque sur présentation d'un devis ne sert à rien en cas d'urgence ; d'ailleurs, les AP/HP refusent de donner une estimation, même pour les 10 % à la charge du patient. Une autre intervenante encore, demande s'il n'y aurait pas moyen de résilier le contrat de CIGNA, avant son expiration le 31 décembre 2016. M. Welter répond qu'une telle résiliation prendrait des

mois, et susciterait l'intervention de nombre d'avocats spécialisés ; il faudrait prouver que CIGNA n'a pas tenu ses engagements ; or, CIGNA n'est pas directement responsable de la situation, ayant toujours rempli ses obligations envers l'UNESCO. Une intervenante proteste que si Vanbreda avait payé les hôpitaux, nous n'en serions pas là. M. Colin Bell fait remarquer que, par le passé quand les remboursements étaient gérés en interne, la même situation s'était produite. Georges Kutukdjian indique que, malheureusement, certains collègues indécents ne s'acquittent pas des 10 % à leur charge, voire se sont fait passer pour adhérents à la CAM alors qu'ils avaient quitté la Caisse et étaient rentrés ensuite dans leur pays. Lorsque de telles indécences sont le fait d'actifs, les sommes peuvent être récupérées sur leur salaire mais il n'en est pas de même pour les retraités dont la pension est insaisissable. Plusieurs membres évoquent la possibilité de faire prendre en charge ces 10% par CIGNA. Un intervenant souhaiterait que le Comité exécutif reprenne la question de la **contribution des Etats-membres** afin de présenter un document à la prochaine Conférence générale. Georges Kutukdjian rappelle que cette dernière a déjà accepté le principe de la participation des Etats membres à 60 % pour le budget 2014. Toutefois, l'Assemblée générale des Nations Unies ayant demandé une étude générale des niveaux de contribution dans les différentes organisations du Système, la DG a décidé de ne rien changer pour le moment ; parallèlement, l'Assemblée générale de l'ONU a demandé au Secrétaire général de lui faire rapport sur le financement de la **couverture médicale après service (ASHIL)**. Un groupe de travail a été constitué sous la présidence du Contrôleur financier de l'ONU. La présidente de la FAAFI a obtenu d'y envoyer deux représentants et deux suppléants. Ce groupe s'est réuni quatre fois par vidéoconférence et a mis au point les termes de référence de consultants ainsi que les éléments à leur fournir : bases de données spécifiant les taux, conditions d'adhésion, seuil d'entrée (10 ans de participation). L'étape suivante consistera à examiner le projet des consultants et à le proposer au Haut Comité pour la Gestion (CEB) afin qu'il puisse être présenté à l'AG de l'ONU à la fin de l'année. Mme Bokova est la présidente exécutive de ce Comité.

Un intervenant demande ce que le Comité exécutif a fait en matière de **fiscalité des pensions** ; il souhaiterait que l'Assemblée générale lui donne un mandat clair pour recruter des volontaires, des juristes, des politiques afin d'aider à établir des contrats. Yolaine Nougier répond que l'AAFU s'est attelée à cette question pratiquement depuis sa création : des négociations avec les autorités françaises ont été demandées sans succès à tous les DG successifs. Seul M. Mayor a demandé la constitution d'un Tribunal arbitral pour l'interprétation de l'Accord de Siège, avec le succès que l'on sait. Des interventions ont eu lieu, également sans succès, à la Chambre des députés et au Sénat. En ce qui concerne la voie judiciaire, tous les recours qui ont été présentés devant les Tribunaux administratifs, par d'anciens fonctionnaires de l'UNESCO ou d'autres Organisations, ont échoué. L'AAFU n'est pas dotée de la personnalité juridique et n'a donc ni le pouvoir, ni d'ailleurs les moyens, d'intenter une action. Elle n'a même plus d'arguments à présenter étant donné que, contrairement à une idée reçue, les fonctionnaires actifs paient l'impôt par l'intermédiaire de l'Organisation sous forme de prélèvement à la base lors de l'établissement des barèmes de traitements (voir Disposition 103.16 du Règlement du personnel). Enfin, la question de savoir si un tiers de la pension devrait être exonéré se heurte au fait que, lors de son départ à la retraite, tout fonctionnaire peut retirer jusqu'à un tiers de son capital qui échappe ainsi, de fait, à l'impôt.

15. Questions diverses

A propos du vin d'honneur qui suit l'Assemblée générale, un participant se demande s'il ne faudrait pas, comme par le passé, demander une participation à ceux qui souhaitent y assister. Georges Kutukdjian explique que l'organisation matérielle et les boissons sont prises en charge par la Commission des loisirs, les 'zakouskis' étant offerts par les membres du Comité exécutif. Sur proposition de Georges Kutukdjian, Yolaine Nougier est élevée, à l'unanimité, à la dignité de Présidente d'honneur de l'Association, rejoignant ainsi Witold Zyss dans ce club très fermé.

16. Clôture de la session

Le Président invite les assistants à se rendre au vin d'honneur et prononce la clôture de la session à 18h.30.

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO (AAFU)
ASSOCIATION OF FORMER UNESCO STAFF MEMBERS (AFUS)

Présentation des candidats au Comité exécutif
Presentation of candidates to the Executive Committee

Le Comité exécutif, composé de 12 membres, est renouvelé par tiers chaque année. Cette année, l'Assemblée doit élire quatre membres qui auront donc un mandat de trois ans ; les candidats sont présentés ci-dessous. Les autres membres du Comité sont les suivants :

The Executive Committee, composed of 12 members, is renewed by one-third each year. This year the Assembly is called upon to elect four members for a period of three years; the candidates are presented below. The other members of the Committee are:

Christine BRUYÈRE, Monique COURATIER, Neda FERRIER
Patrick GALLAUD, Georges KUTUKDJIAN, Françoise RIVIÈRE
Josiane TAILLEFER et/and Dina ZEIDAN



Dimitri
ARGYROPOULOS

My career in the U.N. started in Washington DC as Junior Finance officer in PAHO/WHO (1958-1962). Thereafter, I was transferred to UNESCO in the office of the Comptroller till 1964. At that year, UNESCO entered into a Cooperative Agreement with the World Bank to assist the Bank in its new activity: the financing of Educational and Training projects (1964-1988). In 1988 I was appointed Executive Director of the USLS till my pre-retirement in 1990.

My extracurricular activities included in PAHO/WHO, Manager of the Credit Union and the creation of the first Staff Association, on the example of the UNESCO Staff Association, which at that time was fighting for preserving the rights of the US citizens. It was natural that after my transfer to UNESCO I joined the Staff Association's Executive Committee and served under Nassim Beg and Witold Zyss.

Last but not least (in my mind) was the creation of the "voyages culturels" of UNESCO and 15 years of Chairmanship to the Executive Committee of the USLS. After 28 years in UNESCO I feel that as long as I can be of some help to my colleagues I must do it.



Raúl BOYLE

C'est en 1977 que j'ai débuté ma carrière à l'UNESCO. De 1984 à 1987 je fus VNU puis Administrateur de l'UNESCO en Guinée équatoriale. En 1989, j'ai rejoint le Programme Sida de l'OMS au Sénégal et, en 1996, le siège de l'ONUSIDA. J'ai été ensuite Coordinateur en Haïti et au Guatemala, au Bureau régional de Panama et Directeur de l'ONUSIDA pour le Honduras et le Nicaragua. De 2003 à 2005 j'ai été détaché à la Commission européenne à Bruxelles. J'ai été membre du Comité exécutif de l'Association du Personnel de l'OMS. Je souhaiterais contribuer aux travaux de l'AAFU.



**Jeanne
DAMLAMIAN**

I believe that in the next few years, ASHI (After Service Health Insurance) will be one of the strategic and also practical issues to affect the physical and financial well-being of retirees from UNESCO (through its Medical Benefits Fund) and from throughout the UN system.

During the four years I have served on the Executive Committee, I have had a particular interest in both AFUS and FAFICS work on ASHI.

If re-elected, I would like to continue to focus on these questions while at the same time contribute to other aspects of AFUS work, including finding ways to allow members not residing in Paris to participate more actively.

OUTGOING MEMBER



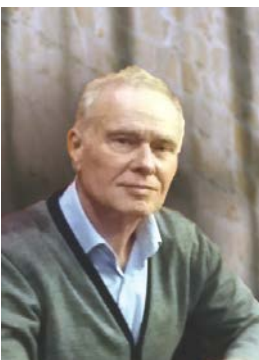
Josette ERFAN

C'est avec plaisir que je soumetts à nouveau ma candidature au Comité Exécutif de l'AAFU pour un mandat de 3 ans.

Responsable de l'Unité administrative du Centre du Patrimoine Mondial avant ma retraite, j'ai rejoint l'équipe des bénévoles de l'AAFU fin 2003. Depuis 2004, j'assume les fonctions de Secrétaire générale de l'Association et préside la Commission des Activités culturelles, Loisirs et Voyages.

Si j'emporte vos suffrages, je continuerai à m'investir avec enthousiasme dans les fonctions que le nouveau Comité Exécutif m'assignera ou celles où je serai reconduite.

MEMBRE SORTANT



**Wolfgang
VOLLMANN**

Ethnologue de formation, après avoir passé deux ans aux bureaux de Jakarta et de Bangkok en tant qu'expert associé, j'ai rejoint en 1979 le CEPES (Centre pour l'enseignement supérieur de l'UNESCO) à Bucarest, et, en 1987, le Siège à Paris et le Secteur de l'éducation en 1989 (où j'ai eu la charge, en 1993, d'accompagner et de préparer les projets éducatifs du groupe des E-9, neuf grands pays engagés en faveur de l'éducation pour tous). En 2002, j'ai été nommé Directeur du Bureau de Dhaka (Bangladesh) où j'ai pu mettre en œuvre des activités essentiellement axées sur l'éducation de base et les expressions culturelles. Après ma retraite fin 2006, j'ai renoué avec la recherche scientifique et l'enseignement, notamment en donnant des cours deux fois par an à l'Université de Kathmandou et à l'Université privée AIUB de Dhaka ainsi que dans différentes ONG présentes au Bangladesh. Grâce à ma longue expérience sur le terrain je pense que je pourrais, si je rejoignais le Comité exécutif de l'AAFU, faire la promotion de l'AAFU auprès des nombreux collègues retraités qui ne résident pas en Europe, et les convaincre que l'Association peut se faire l'écho de leurs réflexions et de leurs projets, tout en étant à l'écoute des préoccupations spécifiques qui sont les leurs, notamment dans le domaine de la caisse d'assurance maladie et des pensions. Non seulement nos collègues le méritent mais, en élargissant son audience, notre Association gagnerait assurément en diversité et en crédibilité.

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO

Rapport annuel du Comité exécutif

INTRODUCTION

Le Comité exécutif, renouvelé par l'Assemblée générale à sa 23^e session, a élu le Bureau (cf. ci-après). Le Comité exécutif a régulièrement associé

à ses réunions les anciens Présidents de l'AAFU.

La composition du Comité exécutif, du Bureau et des organes subsidiaires est indiquée ci-après :

Composition du Comité exécutif et des organes subsidiaires :

Président : **G. Kutukdjian**

Vice-président/e : **P. Gallaud, J. Taillefer**

Secrétaire générale : **J. Erfan**

Trésorière : **C. Bruyère**

Autres membres :

R. Cluzel, M. Couratier, J. Damlamian, N. Ferrier, F. Rivière, D. Zeidan

- i. *Pensions et fiscalité* : **J. Taillefer**, Neda Ferrier, Y. Nouguier, W. Zyss
- ii. *Protection sociale (CAM & assurances complémentaires)* : **G. Kutukdjian**, J. Damlamian, Y. Nouguier
- iii. *Questions sociales et Fonds de solidarité* : **J. Taillefer**, C. Bruyère, P. Gallaud
- iv. *Activités culturelles, loisirs et voyages* : **J. Erfan**, J. Cahill, G. Fougère
- v. *Club de l'Amitié* : **D. Zeidan**, M. Gerlach-Nielsen
- vi. *Club Informatique* : **R. Navillod**
- vii. *Club Mémoire & Avenir* : **N. Ferrier**, P. Gallaud, G. Kutukdjian, F. Rivière, W. Zyss
- viii. *Commission de la promotion* : **P. Gallaud**, J. Damlamian, G. Kutukdjian, J. Taillefer
- ix. *Site Internet* : **R. Cluzel**
- x. *Comité de rédaction de Lien/Link* : Directeur de la publication : **G. Kutukdjian**
Rédactrice en chef : **M. Couratier**
Secrétariat de rédaction et mise en page : **A. van den Herreweghe**
Conception graphique : **I. Fabbri**
Membres : **F. Albernaz, M. Bulos, D. Diène, J. Erfan, N. Ferrier, P. Gallaud, A. Gillette, M. Hadley, A. Kazancigil, E. Khawajkie, L. Lévi-Strauss, J. Richardson, F. Rivière, M. Samman, W. Vollmann**

1 - ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif a tenu 8 sessions en 2015, à raison d'une réunion par mois, sauf pour mai (en raison de l'Assemblée générale), juillet et août (vacances) et décembre.

L'AAFU a été endeuillée par de nombreuses disparitions, notamment celles de Claude Fabrizio, Arturo de La Guardia, Luis Marques.

En 2015, le Comité exécutif a poursuivi ses contacts avec les responsables de la CAM en vue de trouver des solutions à de nouveaux problèmes qui se sont posés, en particulier en raison de la gestion des remboursements par CIGNA et des difficultés de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) à reconnaître les prises en charge

délivrées par CIGNA. L'AAFU a participé au 44^e Conseil de la FAAFI, notamment en mettant l'accent sur la discussion en cours aux Nations Unies sur l'assurance maladie des fonctionnaires après leur départ à la retraite (ASHI).

L'AAFU a participé aux célébrations du 70^e anniversaire de l'UNESCO par une Conférence le 27 octobre, donnée par Federico Mayor. Le 11 décembre, pour marquer la Journée des droits de l'homme (10 décembre), l'AAFU a organisé un débat autour du livre de S. Dumitrescu intitulé *Irrévocable !* relatant les odieuses persécutions qu'il a subies de la part du régime de Ceausescu.

Le Comité exécutif voudrait saisir cette occasion pour remercier tous les membres de l'AAFU qui

participent aux activités des Commissions et des Clubs ainsi que les bénévoles qui l'aident sous différentes formes, en particulier : *Frances Albernaz, Joan Cahill, Nina Dhumal, Ivette Fabbri, Geneviève Fougère, Jeane Gourribon, Mira Hassine, Elisabeth Khawajkie, Francine Martini, Danielle Morice, Renato Navillod, Arlette Pignolo, Françoise Tandart, Margo Trioulèyre, Robert Young*. « Last but not least », le Comité exécutif tient à exprimer au nom de l'AAFU toute sa reconnaissance à *Agnès van den Herreweghe*, qui met au service de l'Association toute son énergie et son intelligence.

II - MEMBRES

Au 31 décembre 2015, l'Association comptait 1501 membres. Le nombre de nouveaux inscrits depuis le 1^{er} janvier 2015 s'élève à 30, mais hélas il faut déplorer le décès de 13 membres et regretter que 7 personnes aient renoncé à leur qualité de membre.

III - QUESTIONS FINANCIÈRES

En 2015, du fait de la générosité de nos adhérents qui a, encore une fois, été au rendez-vous, du nombre de nos adhérents qui reste assez stable, du taux de change avantageux en ce qui concerne la subvention de l'UNESCO et du fait que nous avons été plus que raisonnables pour les frais de bureau, nous avons pu dégager un solde créditeur de 7.252 euros.

IV - RELATIONS AVEC LA FAAFI

Le Président, dans sa chronique parue dans le n°125 de *Lien*, a fait rapport sur la participation de la délégation de l'AAFU (le Président et la vice-Présidente) aux travaux du Conseil de la FAAFI qui s'est tenu du 27 au 29 juillet à Genève. Le Comité s'est principalement penché sur le budget de fonctionnement et sur les frais de personnel de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). La question de l'assurance santé après le départ à la retraite (ASHI) a été au centre des discussions. L'Assemblée générale des Nations Unies ayant demandé une étude de la question, un Groupe de travail du Réseau des finances et de la gestion – auquel la FAAFI est représentée par G. Kutukdjian, K. Chestopalov (Genève), G. Schramek (Vienne) et W. Sachs (New-York) – a été chargé de cette étude dont le rapport devrait lui être présenté en mars cette année.

V - RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DES CLUBS

1. Pensions et fiscalité

La Commission Pension et Fiscalité a continué à assurer deux permanences hebdomadaires et reçu un grand nombre de collègues afin de les aider notamment dans leurs démarches au moment de leur départ à la retraite et/ou au moment de prendre des décisions. L'AAFU a suivi avec attention et participé, via la FAAFI, aux travaux du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ce qui a permis à l'AAFU de vous tenir informés.

Nous avons eu l'occasion de vous rappeler la bonne santé de la Caisse qui a atteint en 2015 un record du niveau de ses avoirs (55 milliards de dollars US) et affiché une rentabilité de ses investissements en hausse dans un marché très volatile, tout en limitant ses placements à haut risque qui ne peuvent se situer que dans une fourchette de 1 % à 3 % des avoirs de la Caisse.

En 2015, la Caisse des pensions a mis en place son vaste projet d'un nouveau Système Intégré d'Administration des Pensions (SIAP) qui doit conduire rapidement à des applications plus pérennes et plus fiables mais qui a suscité des retards dans les délais de prestations.

Actuellement, nous attendons la finalisation du Protocole d'entente qui devra définitivement clarifier la gestion du personnel de la Caisse et suivons l'état d'avancement du projet de révision du Règlement financier de la Caisse qui devrait être présenté au Comité mixte à sa 63^{ème} session. La FAAFI a tenu à rappeler que, conformément à son Article 19, les décisions relatives aux investissements et autres transactions relèvent de la seule responsabilité du Secrétaire général et de ses représentants.

2. Protection sociale (CAM & assurances complémentaires)

Les permanences tenues par *Yolaine Nouguier et Josiane Taillefer* ont permis de résoudre de nombreux problèmes de nos membres, en France et dans le reste du monde, dans leurs relations avec CIGNA. Elles ont également conseillé nos membres dans le choix judicieux d'assurances complémentaires.

Pour sa part, au nom de la FAAFI (Voir ci-dessus Section IV), le Président suit avec attention les travaux menés sous l'égide des Nations Unies qui devraient déboucher sur une étude d'ensemble des régimes d'assurance médicale au sein des organisations du système des Nations Unies, assortie de

propositions à l'Assemblée générale des Nations Unies.

3. Questions sociales et Fonds de solidarité

L'AAFU a dû faire face durant l'année 2015 à un nombre accru de demandes d'information, de conseils, d'aides ponctuelles d'ordres administratif et financier, principalement lors d'hospitalisations, et assister au mieux des familles dont un proche se trouve dans une maison de retraite ou un centre médicalisé. En contrepartie, les demandes d'assistance financière pour des problèmes ponctuels ont été moins nombreuses cette année.

L'AAFU gère au mieux vos dons, ils sont utilisés avec soin et au nom de nos collègues, nous transmettons leurs remerciements aux donateurs qui ont pu aider, grâce à leur générosité, des collègues en grande difficulté.

4. Activités culturelles, loisirs et voyages

En 2015, nous nous sommes efforcés de poursuivre nos programmes d'activités en proposant un grand choix d'expositions, visites et balades qui ont tous remporté un vif succès auprès de nos collègues toujours enthousiastes à partager un moment culturel entre amis.

❖ Expositions : *Les Mayas, un temps sans fin* au Musée du Quai Branly, *le Musée Picasso* à sa réouverture, *Pierre Bonnard* au Musée d'Orsay, *Klimt* à la Pinacothèque 2 de Paris, *les Tudors* au Musée du Luxembourg, *Vélasquez* au Grand Palais, *Osiris, mystères engloutis* à l'Institut du Monde Arabe, *de Manet à Van Gogh, la collection Hahnloser-Bühler* au Musée Marmottan, *Elizabeth Vigée-Lebrun* au Grand Palais ; *Splendeurs et misères. La prostitution en France de 1850 à 1910* au Musée d'Orsay, *Florence, portraits de la cour des Médicis* au Musée Jacquemart André.

❖ Visites pédestres découvertes : *Quartier la Nouvelle Athènes*, avec notre conférencière Sandra Benoist et *l'Enceinte Philippe Auguste et Lutèce*, avec notre ami et collègue Arthur Gillette.

❖ Côté Loisirs, les *cours de Tai Chi Chuan (art martial chinois) et Qi Gong (travail sur l'énergie vitale)* dispensés par Maître Kenji Quang Nam Thai, chaque mardi matin de 10h15 à 11h45 à la Salle des sports de Miollis, ont continué de réunir un groupe d'une douzaine d'élèves très fidèles qui témoigne du succès de cette activité. Les deux disciplines enseignées sont complémentaires, les cours sont ouverts à tous les niveaux et tous âges.

❖ Nous avons proposé un voyage en Grèce en mai 2015 (circuit axé sur Athènes et le Péloponnèse), mais ce projet n'ayant pas réuni un nombre suffisant de participants, nous avons dû, à regret, l'annuler et le reporter.

❖ Le vendredi 11 décembre, le traditionnel déjeuner de fin d'année de l'AAFU a permis à une centaine d'adhérents et amis de se retrouver dans une ambiance très amicale au restaurant de l'UNESCO. Cette année, le Président de l'AAFU, Georges Kutukdjian, la vice-Présidente Josiane Taillefer, Neda Ferrier et la Présidente honoraire Yolaine Nougouier, ont accueilli à la table d'honneur Engida Getachew, le DDG, qui s'est adressé à nous en des termes très chaleureux, la Directrice pour l'Administration, la Directrice pour la Gestion des ressources humaines, la chef de Section pour le recrutement et les prestations et les présidents/es des autres associations.

5. Club de l'Amitié

L'année 2015 n'ayant pas été favorable aux réunions, plusieurs des membres réguliers ayant été malades ou opérés, les activités de notre club ont été réduites. Nous avons tout de même lu et commenté :

- *CHARLOTTE*, de David Foenkinos, prix Renaudot et Goncourt des Lycéens 2014
- *ZONE*, de Mathias Enard.

Egalement quelques déjeuners au SELECT Montparnasse qui nous ont réunis pour parler des films que nous avons vus, de concerts que nous avons écoutés.

6. Accès à INTRANET

Tout membre du personnel retraité de l'UNESCO, du Siège et du Hors-Siège, adhérent à l'AFUS, a droit de consulter l'Intranet et d'avoir une adresse électronique du type - p.nom@afus.unesco.org. Renato Navillod (r.navillod@afus.unesco.org) est chargé de la création et de l'administration des comptes et des boîtes aux lettres hébergées et sécurisées (contre les virus et les spams) sur le serveur de messagerie de l'UNESCO.

Il faut veiller à :

- * *Verser sa cotisation régulièrement, faute de quoi, la connexion électronique peut être interrompue ;*
- * *Modifier tous les 6 mois son mot de passe lorsque le serveur de l'UNESCO vous y invite.*

7. Club Mémoire & Avenir

Le Club Mémoire & Avenir s'est réuni régulièrement depuis octobre 2015. Un nouvel horaire, un format plus resserré, l'ouverture à tous les retraités et aux membres du Secrétariat ainsi qu'aux ONG, la publicité des annonces relayées par les services d'information sur les écrans et les réseaux internes ont permis d'attirer un nombre croissant de participants. Les sujets traités ont été choisis sur proposition des membres du Club, dont certains se sont

impliqués directement dans la préparation et la conduite des réunions qui les intéressaient.

Entre octobre 2015 et juin 2016, il aura été ainsi successivement question de l'action de l'UNESCO dans le domaine du climat et des résultats de la COP21, de l'UNESCO pour et par les jeunes, des nouveaux objectifs de l'éducation dans la perspective de l'Agenda 2030, de la lutte contre la radicalisation sur Internet, d'administration et de bureaucratie, de la liberté de l'information et des réponses de l'UNESCO aux situations de crise et de conflit.

Sur chacun de ces thèmes, d'anciens fonctionnaires ont accepté de livrer leur témoignage et de confronter leurs souvenirs avec les analyses des collègues qui leur ont succédé dans la conduite de programmes qu'ils ont contribué à lancer. Le cadre informel de ces réunions a été l'occasion de dialoguer librement avec les « actifs » et de rechercher dans les traces et les expériences du passé des clés pour l'avenir.

8. Promotion de l'AAFU

A l'occasion de la Conférence générale 2015, l'AAFU a édité un nouveau dépliant de présentation de l'association. Il reprend l'essentiel des informations contenues dans les anciens dépliants en les mettant mieux en valeur, notamment grâce à une maquette en couleur réalisée par Ivette Fabbri. Ce dépliant contribue à donner une image de marque à l'AAFU. C'est dans le même esprit que le site Internet est en train d'être repensé.

9. Site Internet

L'AAFU a poursuivi, en 2015, l'utilisation de son site Internet comme moyen de diffusion de ses activités auprès du public et de communication entre ses membres. Le nombre de membres de l'AAFU ayant demandé la création d'un compte sur le site pour leur permettre de consulter les pages réservées aux membres et pour utiliser le site comme plate-forme de communication entre eux et avec l'AAFU a continué à progresser. Ceci est une réelle nécessité dans le contexte actuel extrêmement restrictif sur le plan budgétaire et financier. Le site comporte différentes rubriques transcrivant les activités de l'AAFU. Deux catégories de contenus sont accessibles : les nouvelles brèves établies en anglais et en français, et des informations à durée de vie plus longue, comme les comptes

rendus des activités des Clubs, les notes sur la retraite, l'assurance santé et complémentaires, et la Revue *LIEN/LINK*. Ces documents sont téléchargeables dans leur langue d'origine accompagnés d'un résumé dans les deux langues.

L'adresse du site est la suivante :

<http://www.afus-unesco.org/>.

Nous remercions tout particulièrement Agnès van den Herreweghe qui apporte un soutien administratif au fonctionnement du site, et toute l'équipe de l'AAFU contribuant à la vie du site.

10. LIEN/LINK

Même si le nombre de ses numéros a diminué, la revue *Lien/Link* poursuit la mission qui est la sienne depuis son lancement en 1981 à savoir, faire la liaison entre les membres de la diaspora des anciens fonctionnaires, où qu'ils soient dans le monde. Deux numéros de la revue ont été publiés en 2015, ce qui correspond au montant des contributions volontaires reçues durant l'année pour couvrir les frais d'envoi de la publication imprimée. Celle-ci a été fortement adoubee par la majorité des adhérents, certains notamment parmi les plus âgés ne disposant pas d'accès à l'Internet. S'il s'agit pour nous d'être à l'écoute de la modernité, nous ne devons pas oublier nos anciens encore attachés au confort de la lecture d'un imprimé.

Comme à l'accoutumée, la revue informe ses lecteurs des évolutions au sein de l'Organisation, en référence, certes, au passé, mais aussi, quand cela est opportun, en fonction des visées prospectives. Une attention particulière est portée aux dossiers thématiques (« Les sciences sociales à l'UNESCO : une trajectoire surréaliste » (N° 126), « Les espaces du Baroque » (N° 125)), aux articles de réflexion sur des sujets d'actualité, douloureux pour la plupart comme la question des migrants (« Giusi Nicolini : des vivants et des morts ») ou des catastrophes naturelles (« Népal, Terra Dolorosa »), aux témoignages sur des personnalités disparues, figures éminentes de notre Organisation, ou sur des amis.

La Rédactrice en chef de *Lien/Link* a, par ailleurs, assuré la coordination ainsi que la responsabilité éditoriale de l'ouvrage collectif *Federico Mayor et l'actualité de l'UNESCO*.

Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU)

Etat des comptes de l'exercice financier au 31.12.15

I - COMPTE de RECETTES et DEPENSES								
					Euros	US\$	Equival. en euros*	Total en Euros*
A	- RECETTES							
1.	Cotisations							
	a.	Cotisations annuelles 2015 (euros)			27 123			27 123
	b.	Cotisations annuelles 2015 (dollars)				450	413	413
	c.	Transfert de la réserve des parts afférente	2007	256				
		à 2015 des cotisations des membres à vie	2008	109				
		(1/10ème des cotisations des membres	2009	135				
		à vie jusqu'à 2007 et 1/15ème à partir	2010	77				
		de 2008)	2011	32				
			2012	77				
			2013	235				
			2014	135				
			2015	45				
			total c.		1 101			1 101
		<i>total cotisations 2015</i>			28 224	450	413	28 637
2.	Autres recettes							
	a.	Contributions volontaires			9 210	1 050	964	10 174
	b.	Subvention UNESCO 2015			13 035			13 035
	c.	Intérêts						
		- Intérêts SEPU euros (1,15%)			946			946
		- Intérêts SEPU dollars(0,65%)				57	52	52
	d.	Vente : livres et divers			1 617			1 617
		<i>total autres recettes</i>			24 808	1 107	1 017	25 825
	TOTAL RECETTES 2015				53 032	1 557	1 430	54 462
B	- DEPENSES							
1.	Dépenses de fonctionnement							
	a.	Secrétariat (salaire et charges sociales)			36 309			36 309
	b.	Frais de bureau (fournitures, etc.)			261			261
	c.	Lien (frais d'expédition)			4 345			4 345
	d.	Parking			1 848			1 848
2.	FAAFI							
	a.	Missions			2 770			2 770
	b.	Cotisation				1 850	1 699	
4.	Autres dépenses :							
	a.	Frais d'expédition doc. statutaires : convocation AG, etc...			900			900
	b.	Divers (site WEB, assurance, frais de banque, etc...)			785	113	104	889
	TOTAL DEPENSES 2015				47 218	1 963	1 803	47 322
	Solde créditeur au 31.12.2015							7 141
* Taux de conversion dollar/euro (31 décembre 2015) \$1 = €0,9185								

II - BILAN au 31 décembre 2015				
				<i>Rappel</i>
			<u>Euros</u>	<u>2014 **</u>
<u>ACTIF</u>				
<i>Comptes bancaires</i>				
	Société générale - compte euros		25 396	20 250
	Société générale - compte dollars (équivalent euros*)		824	1 125
			26 220	21 375
<i>Comptes SEPU</i>				
	Compte euros (dont Solidarité €1,983)		84 181	82 176
	Compte dollars (équivalent euros*)		8 140	7 276
			92 321	89 452
<i>Fonds de roulement</i>				
	Solidarité		18 194	11 644
	Commission Loisirs		10 498	11 567
	Club Amitié		-	314
			28 692	23 525
	Total ACTIF		147 233	134 352
<u>PASSIF</u>				
<i>Revenus reçus en avance</i>				
	Fonds de réserve Cartes membres à vie			
	--- idem ---	2007	0	514
	--- idem ---	2008	654	876
	--- idem ---	2009	945	1 215
	--- idem ---	2010	616	770
	--- idem ---	2011	288	352
	--- idem ---	2012	770	924
	--- idem ---	2013	2 581	2 815
	--- idem ---	2014	1 755	1 890
	--- idem ---	2015	630	-
			8 239	9 356
<i>Fonds pour activités en cours</i>				
	Fonds réservés pour les activités de la Commission Solidarité		11 983	10 983
	Fonds réservés pour les activités fiscalité		13 353	13 353
	Fonds de roulement (Loisirs & Solidarité & Amitié)		28 692	23 525
	Fonds général AAFU		84 966	79 699
			138 994	127 560
	Total PASSIF		€147 233	136 916
* Taux de conversion dollar/euro fin-2015 \$1 = €0.9185				
** Taux de conversion dollar/euro fin-2014 \$1 = €0.82638				

ACTIVITES HORS BUDGET 2015

Compte AAFU Solidarité 2015

<u>A - Crédits</u>	
Situation bancaire au 1 ^{er} janvier 2015	11 644
Contributions reçues en 2015	7 035
Remboursement de prêts	805
Total crédits	19 484
<u>B - Débits</u>	
Prêts attribués en 2015	--
Dons en 2015	1 290
Total débits	1 290
Solde créditeur	18 194

Compte AAFU Loisirs 2015

	€	€
<u>Crédits</u>		
Solde bancaire au 31 décembre 2014	<u>10 627</u>	
<u>Solde bancaire au 31 décembre 2015</u>		10 627
<u>Recettes 2015</u>		
Recettes activités culturelles 2015	<u>10 338</u>	
Total recettes 2015		10 338
<u>Débits</u>		
<u>Dépenses 2015</u>		
Dépenses activités culturelles 2015	<u>10 467</u>	
Total dépenses 2015		10 467
	Déficit recettes/dépenses 2015	-129
Transfert d'une partie du fonds de roulement au compte général AAFU en 2015		0
<u>Solde</u>		
Fonds de roulement	<u>10 498</u>	
Solde au 31.12.2015		<u>10 498</u>

Pour information : frais généraux supportés par le compte AAFU Loisirs : 1 076 €
Déficit vin d'honneur AG mai 2015 (820 €)
Déficit lunch AAFU 11 décembre (256 €)

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO (AAFU)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comme stipulé dans l'Article VI.I (h) du Règlement et procédures établis en application de l'Article XIII des Statuts de l'AAFU, nous avons examiné les comptes financiers de l'Association établis au 31 décembre 2015.

Après un examen minutieux, facilité par la bonne tenue des dossiers et l'aide professionnelle du personnel bénévole, il nous apparaît que les comptes 2015 sont en conformité avec les prévisions budgétaires adoptées lors de la dernière Assemblée générale.

Fait à Paris le 15 mars 2016,

Jeane Gourribon

Rosa Primois

(Original signé)

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO (AAFU)				
Prévisions budgétaires pour 2017				
<u>A - RECETTES</u>				
	1 .	Cotisations annuelles	29 000	
	2 .	Transfert des cotisations de membres à vie	1 000	30 000
	3 .	Intérêts sur dépôts SEPU	1 000	
	4 .	Contributions volontaires	7 000	
	5 .	Subvention de l'UNESCO	13 000	21 000
		Total des recettes escomptées		51 000
<u>B - DEPENSES</u>				
	1 .	<u>Dépenses de fonctionnement</u>		
		a) Secrétariat (salaire & charges sociales)	37 000	
		b) Fournitures et équipement	1 000	
		c) <i>Lien/Link</i>	4 600	
		d) Parking	2 000	
		<i>sous-total</i>		44 600
	2 .	<u>FAAFI</u>		
		a) Cotisation à la FAAFI	1 700	
		b) Missions	2 800	
		<i>sous-total</i>		4 500
	3 .	<u>Autres dépenses</u>		
		a) Frais d'expéditions (docum. statut. & autres)	1 000	
		b) Divers	900	
		<i>sous-total</i>		1 900
		Total des dépenses escomptées		51 000

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO (AAFU)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vingt-quatrième session ordinaire

Mardi 24 mai 2016 à 14h30

Salle XII (Fontenoy)

I. Proposition d'amendements aux Statuts

Article VI : Membres et membres associés

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>7. Les adhérents sont tenus d'acquitter une cotisation annuelle. Ils peuvent devenir membres ou membres associés à vie dans les Conditions prévues par le Règlement intérieur. Les membres ou membres associés âgés de plus de 85 ans sont dispensés du versement de la cotisation.</p> <p>10. Tout membre ou membre associé de l'Association qui n'est pas à jour de ses cotisations, dans les conditions fixées par le Règlement intérieur, cesse d'appartenir à l'Association.</p> | <p>7. Les adhérents sont tenus d'acquitter une cotisation annuelle.</p> <p>10. Tout membre ou membre associé de l'Association qui n'est pas à jour de ses cotisations dans les conditions fixées par le Règlement intérieur est réputé démissionnaire.</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Article IX : Comité exécutif

- | | |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <p>3. <u>nouveau.</u> Tout membre du Comité exécutif qui n'a pas participé à au moins quatre réunions consécutives du Comité est réputé démissionnaire, sauf décision contraire du Comité.</p> |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Article IX : Sections locales

Des sections locales de l'Association peuvent être créées afin de faciliter les liens de communication entre les membres d'une même zone géographique et de permettre une meilleure adaptation des activités à leurs besoins et intérêts spécifiques. L'établissement d'une section locale est décidé par le Comité exécutif, soit de sa propre initiative, soit sur proposition des membres intéressés.

Supprimé

2. Proposition d'amendements au Règlement Intérieur

Article II : Membre à vie ou membre associé à vie

1. Est membre ou membre associé à vie celui qui verse en une seule fois une somme représentant quinze fois le montant de sa cotisation annuelle.
2. Les membres à vie d'une association membre de la Fédération des Associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI) peuvent devenir, sans verser de cotisation supplémentaire et dans les conditions fixées par le Comité exécutif, membres associés à vie de l'Association.

Supprimé

Article III : Conjoint survivant (II nouveau)

1. Le conjoint d'un membre décédé de l'Association devient lui-même membre en adressant à son Président une demande à cet effet et en acquittant la cotisation annuelle à partir de l'année suivant celle du décès de son conjoint. Il peut également devenir membre à vie dans les conditions prévues à l'Article II ci-dessus.
3. Le conjoint survivant d'un membre à vie peut, s'il le demande, devenir lui-même membre à vie. Il est alors dispensé de toute cotisation.

1. Le conjoint d'un membre décédé de l'Association devient lui-même membre en adressant à son Président une demande à cet effet et en acquittant la cotisation annuelle à partir de l'année suivant celle du décès de son conjoint.

Supprimé

Article IV : Non-paiement des cotisations (III nouveau)

1. Les membres ou membres associés qui ne sont pas à jour de leur cotisation ne peuvent exercer leur droit de vote à l'Assemblée générale. Sont considérés comme étant à jour de leur cotisation :
 - a) les membres ou membres associés à vie ;
 - b) les membres associés qui ont acquitté leur cotisation pour l'année précédente ;
 - c) les membres ou membres associés ayant adhéré à l'Association au cours de l'année où se tient l'Assemblée et qui ont acquitté leur cotisation pour cette année.
2. Tout membre ou membre associé de l'Association qui n'a pas acquitté sa cotisation pour l'année en cours et pour l'année précédente est réputé avoir renoncé à sa qualité de membre ou membre associé avec effet à la fin de l'année en cours. Un avis rappelant la présente disposition lui sera adressé par le Trésorier deux mois avant la fin de l'année en cours. Il est toutefois réintégré de plein droit dès qu'il se sera acquitté des cotisations dues.

1. Les membres ou membres associés qui ne sont pas à jour de leur cotisation ne peuvent exercer leur droit de vote à l'Assemblée générale. Sont considérés comme étant à jour de leur cotisation :
 - a) les membres ou membres associés à vie ;
 - b) les membres ou membres associés qui ont acquitté leur cotisation pour l'année précédente et l'année en cours ;
 - c) les membres ou membres associés ayant adhéré à l'Association au cours de l'année où se tient l'Assemblée.
2. Tout membre ou membre associé de l'Association qui n'a pas acquitté sa cotisation au 30 novembre de l'année en cours est réputé démissionnaire avec effet à la fin de l'année en cours. Un avis rappelant la présente disposition lui sera adressé par le Trésorier deux mois avant la fin de l'année en cours. Il sera toutefois réintégré de plein droit dès qu'il se sera acquitté des cotisations dues.

SECTIONS LOCALES

Supprimé

DISPOSITIONS TRANSITOIRES
Pour la période 2004-2006

Supprimé